



COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **27 NOVEMBRE 2023**

Délibération n° **DEL-2023-0424**

Objet : Appel à projets CITEO

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 52
Pouvoirs : 17
Absents : 0
Excusés : 22
Pour : 69
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

06 DEC. 2023

et publié le

06 DEC. 2023

Secrétaire de séance :
Régine MILLET

Le lundi 27 novembre 2023 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 21 novembre 2023.

Présents : Cédric ARMANET, Patrick AYACHE, Patricia BAGA, Henri BAILE, Michel BASSET, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Christophe BORG, Coralie BOURDELAIN, Karim CHAMON, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Cécile CONRY, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Nelly GADEL, Claudine GELLENS, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, Annick GUICHARD, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Philippe LORIMIER, Christelle MEGRET, Régine MILLET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Guillaume RACCURT, Sidney REBBOAH, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Jean-Luc ROUX, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Franck SOMME, Brigitte SORREL, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Laurence THERY, Jean-Claude TORRECILLAS, Régine VILLARINO

Pouvoirs : Zakia BENZEGHIBA à Christophe SUSZYLO, Dominique BONNET à Patrick BEAU, Jean-François CLAPPAZ à Annick GUICHARD, Brigitte DESTANNE DE BERNIS à Coralie BOURDELAIN, Brigitte DULONG à Martine KOHLY, Agnès DUPON à Christophe BORG, Annie FRAGOLA à Patrick AYACHE, Philippe GENESTIER à Claude BENOIT, Marie-Béatrice MATHIEU à Anne-Françoise BESSON, Françoise MIDALI à Henri BAILE, Claire QUINETTE-MOURAT à Michel BASSET, Cécile ROBIN à Patricia BELLINI, Youcef TABET à Nelly GADEL, Annie TANI à Serge POMMELET, Martine VENTURINI à Franck SOMME, Françoise VIDEAU à Guillaume RACCURT, Damien VYNCK à Cédric ARMANET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Citeo, éco-organisme pour les filières des Emballages ménagers et des Papiers graphiques, et Adelphe, éco-organisme de la filière des Emballages ménagers en verre, mettent en œuvre des actions pour contribuer à l'amélioration des performances de recyclage pour atteindre, en 2023, les objectifs nationaux suivants :

- 75 % de recyclage de l'ensemble des emballages ménagers mis sur le marché en France,
- 65 % de recyclage de l'ensemble des déchets de papiers graphiques gérés par le service public de prévention et de gestion des déchets mis sur le marché en France.

Pour contribuer à l'atteinte de ces objectifs, Citeo et Adelphe mènent des actions visant à :

- Moderniser la collecte, le tri et le recyclage tout en maîtrisant les coûts ;
- Mobiliser les Français pour recycler plus.

Afin d'accompagner les acteurs dans la mise en œuvre de ces actions, Citeo et Adelphe proposent des mesures d'accompagnement qui viennent compléter et renforcer les autres dispositifs de soutien financier en place. Elles reposent sur le constat que l'atteinte des objectifs nationaux à coûts maîtrisés nécessite d'engager des projets de transformation/adaptation des dispositifs de collecte et de tri et donc des investissements qui demandent un effort exceptionnel d'aide.

Les mesures d'accompagnement concernées visent donc à soutenir les initiatives des collectivités locales qui agissent en faveur du recyclage, dans des conditions respectueuses de l'environnement et à des coûts maîtrisés.

Dans ce contexte, Citeo et Adelphe financent des actions concrètes sur la collecte et/ou le tri des emballages ménagers et assimilés avec un appel à projets sur les mesures d'accompagnement pour l'optimisation de la collecte.

Cet appel à projets comprend 6 leviers :

- Levier A : Amélioration de la desserte,
- Levier B : Standardisation des contenants de pré-collecte,
- Levier C : Développement de nouvelles collectes de proximité,
- Levier D : Ajustement de la fréquence de la collecte sélective en porte à porte,
- Levier E : Baisse du taux de refus en entrée de centre de tri,
- Levier F : Plan de communication

Le Grésivaudan s'est engagé depuis 2016 dans un projet ambitieux d'optimisation de la collecte des déchets ménagers. Ce projet a pour finalité d'uniformiser sur le territoire le schéma et le mode de collecte des déchets. Le schéma de collecte retenu est le tri en flux fibreux/non fibreux (préconisé par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie – ADEME - et Citeo) et le mode de collecte privilégié est le point de proximité.

Ainsi, Le Grésivaudan développe de nouvelles collectes de proximité (levier C). Le Grésivaudan a répondu à cet appel à projets en 2019 avec un planning de déploiement qui se finissait fin 2021 puis en 2022. Compte tenu de la crise sanitaire, le déploiement a été décalé dans le temps. Les premiers appels à projets se clôturant

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

en juin 2024, Le Grésivaudan candidate une nouvelle fois afin de terminer le déploiement sur les 4 communes restantes.

Ainsi, la programmation envisagée est la suivante :

- Phase 1 : En 2024, mise en place sur Saint Nazaire Les Eymes et Montbonnot Saint Martin,
- Phase 2 : en 2025, mise en place sur Saint Ismier et Biviers.

Dans le cadre de la mise en place, Le Grésivaudan investit afin de financer :

- des points de proximité pour la collecte des déchets ménagers,
- des travaux d'aménagement de sol pour la mise en place des colonnes,
- des bennes de collecte,
- des kits de précollecte,
- des outils de communication,
- une prestation de service d'accompagnement aux changements à destination des usagers, des élus et du personnel communal...

Ces investissements vont permettre de répondre aux objectifs de l'appel à projets qui consistent à augmenter les performances de collecte et rationaliser les coûts.

Selon le phasage détaillé ci-dessus, Le Grésivaudan peut intégrer l'appel à projets Citeo/Adelphé 2023 à partir de la phase 1 de mise en place.

En parallèle, Le Grésivaudan s'engage dans des actions de baisse du taux de refus en entrée de centre de tri (levier E) au travers notamment de la réduction des avaloirs des colonnes Non Fibreux. En effet, l'expérimentation menée sur ce sujet au Plateau des Petites Roches a permis de montrer une diminution du taux de refus de 15%. Ce projet a depuis été étendu aux communes de Le Touvet, Saint Mury Monteymond, Sainte Agnès, Laval-en-Belledonne, Les Adrets, Saint-Jean-le-Vieux et Revel, ainsi qu'aux communes passées en point de proximité depuis fin 2021. Les communes de Crolles, Bernin, Froges, Champ près Froges, La Pierre et Saint-Martin d'Uriage restent à équiper. L'achat des avaloirs réduits correspondants ainsi qu'une campagne de communication et la reprise des stickers (au travers du levier F – plan de communication) peuvent être pris en charge dans le cadre de cet appel à projets.

Le taux de financement de l'appel à projets s'élève à 70% maximum du montant des dépenses éligibles. Les financements attribués par Citeo et Adelphé sont calculés dans la limite de 9 € HT par habitant avec un plafond à 600 000 € HT, ce qui permettrait de solliciter 160 065 € HT pour le levier C (développement de nouvelles collectes de proximité sur les 4 communes restantes), 74 750 € HT pour le levier E (baisse du taux de refus en entrée de centre de tri) et 116 467 € HT pour le levier F (plan de communication), soit un montant potentiel de subvention de 351 282 € HT.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de :

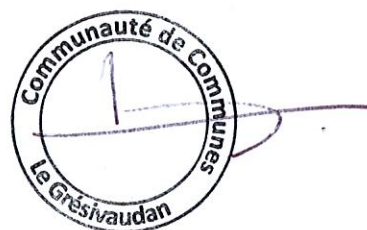
- Répondre à l'appel à projets de Citeo ;
- L'autoriser à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le **27 NOV. 2023**

Le Président,
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.